

## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **EN DATE DU 28 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à 20h30, à la mairie de Quemperven, 12, rue de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Laurent RANNOU, Maire de Quemperven, après convocation adressée individuellement à chaque Conseiller, le 20 mars 2023.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents ce jour : 7 Procurations : 1

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. RANNOU L., MALLO Y., NUSSBAUM P., LAURENT A., LE FOLL P., TRÉMEL Jacques., Mme BRYCHE M.

**ÉTAIENT ABSENTS** : Mme Fanny CROS, MM. Julien TRÉMEL et Marc LE BIHAN qui donne procuration à M. Jacques TRÉMEL.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Arnaud LAURENT.

*Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

### **Ordre du jour** :

- **Présentation du Compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022**
  - Budget annexe lotissement « Traou Stang »
  - Budget général de la commune.
- **Vote du compte de gestion 2022 du Trésorier**
  - Budget annexe lotissement « Traou Stang »
  - Budget général de la commune.
- **Vote du compte administratif 2022 du Maire**
  - Budget annexe lotissement « Traou Stang »
  - Budget général de la commune.
- **Budget général de la commune**
  - Affectation du résultat de fonctionnement 2022
  - Vote des taux d'imposition 2023
  - Amortissement des travaux au compte 2046 de l'exercice 2022
- **Présentation et vote des budgets primitifs 2023**
  - Budget annexe lotissement « Traou Stang »
  - Budget général de la commune.
- Participation financière pour la scolarisation à l'école Sainte Joseph de Prat de deux enfants résidents de Quemperven pour l'année scolaire 2022-2023.
- Participation financière pour la scolarisation à l'école Sainte Marie de Rospez de quatre enfants résidents de Quemperven pour l'année scolaire 2022-2023.
- Participation financière pour la scolarisation à l'école Diwan de Lannion de deux enfants résidents de Quemperven pour l'année scolaire 2022-2023.
- Tarification des repas du restaurant scolaire.
- Demande de subvention de Domicile action Trégor.
- Participation de la commune pour la destruction des nids de frelon Asiatique.
- Motion de soutien au comité de défense de l'Hôpital de Lannion.

- Proposition d'achat du terrain du lotissement Traou Stang.
- Informations & questions diverses.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Compte de gestion 2022 du Trésorier ainsi que le compte administratif 2022 du budget annexe du lotissement de Traou Stang.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE TRAOU STANG.**

**N°13/23/7.1**

**Section de fonctionnement**

*Dépenses*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>PRÉVU</b>	<b>RÉALISÉ</b>
Charges à caractère général	0.00	0.00
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 083.79	0.00
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>49 083.79</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>49 083.79</b>	
Déficit de fonctionnement N-1 reporté (pour information)	516.00	

*Recettes*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>PRÉVU</b>	<b>RÉALISÉ</b>
Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	1.00	0.00
Autres produits de gestion courante	33 598.79	0.00
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>33 599.79</b>	<b>0.00</b>
Opérations d'ordre de transfert entre section	16 000.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>16 000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>49 599.79</b>	<b>0.00</b>

La section de fonctionnement se solde avec un déficit de 516,00 €.

## **Section d'investissement**

### *Dépenses*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>PRÉVU</b>	<b>RÉALISÉ</b>	<b>RESTE À RÉALISER</b>
Opérations d'ordre de transfert entre section	16 000.00	0.00	
<b>TOTAL</b>	<b>16 000.00</b>	<b>0.00</b>	
Déficit d'investissement reporté N-1 (pour information)	33 083.79		

### *Recettes*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>PRÉVU</b>	<b>RÉALISÉ</b>	<b>RESTE À RÉALISER</b>
Opérations d'ordre de transfert entre section	49 083.79	0.00	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>49 083.79</b>	<b>0.00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>49 083.79</b>	<b>0.00</b>	

La section d'investissement se solde avec un déficit de 33 083,79 €.

Suite à la présentation du compte de gestion 2022 ainsi que du compte administratif 2022 et considérant la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du trésorier,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022.**

Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

**Le Compte Administratif 2022 est approuvé, en absence de Monsieur le Maire qui a quitté la salle lors du vote, après l'approbation du Compte de Gestion 2022 établi par le Trésorier, conforme au Compte Administratif, par :**

Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Compte de gestion 2022 du Trésorier ainsi que le compte administratif 2022 du budget de la Commune,

**VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

**N°14/23/7.1**

***Section de fonctionnement***

*Dépenses*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>PRÉVU</b>	<b>RÉALISÉ</b>
Charges à caractère général	88 608.00	70 029.85
Charges de personnel	163 456.00	150 716.61
Atténuation de produits	587.00	587.00
Autres charges de gestion courante	29 550.00	24 530.95
Charges financières	4 920.00	4 179.04
Charges exceptionnelles	600.00	0.00
Dépenses imprévues	11 738.78	
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>299 459.78</b>	<b>250 043.45</b>
Virement à la section d'investissement	12 960.55	
Opération d'ordre transfert entre sections	9 293.82	9 293.82
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>22 254.37</b>	<b>9 293.82</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>321 714.15</b>	<b>259 337.27</b>

*Recettes*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>PRÉVU</b>	<b>RÉALISÉ</b>
Remboursement sur rémunérations personnels	0.00	4 032.60
Produit des services du domaine et ventes	22 192.00	19 351.10
Impôts et taxes	203 445.55	227 269.08
Dotations et participations	85 121.00	85 940.61
Autres produits de gestion courante	9 890.00	10 891.83
Produits financiers	0.00	1.80
Produits exceptionnels	0.00	285.92
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>	<b>320 648.55</b>	<b>347 772.94</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 065.60	1 065.60
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 065.60</b>	<b>1 065.60</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>321 714.15</b>	<b>348 838.54</b>

La section de fonctionnement se solde avec un excédent de 89 501.27 €.

**Section d'investissement,***Dépenses*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>PRÉVU</b>	<b>RÉALISÉ</b>	<b>RESTE À RÉALISER</b>
Attributions de compensation d'investissement	868.00	868.00	0.00
Travaux de voirie	100 032.23	75 678.29	0.00
Travaux église	350.00	388.80	0.00
Travaux à l'école	28 675.00	4 773.60	26 545.21
Mobilier pour la mairie	700.00	309.60	0.00
Matériel de jardin	6 780.55	1 343.20	0.00
Travaux salle communale	5 874.00	7 705.78	0.00
Extension cimetièrè	8 367.00	344.85	7 950.52
Viabilisation Ti Vhòrn	2 400.00	0.00	2 400.00
Restaurant scolaire	5 600.00	1 505.98	0.00
Travaux bâtiments publics	1 900.00	2 631.23	0.00
Sécurité incendie	9 628.00	6 745.20	2 880.00
Remboursement d'emprunt et dettes	41 327.00	39 275.41	0.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 065.60	1 065.60	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>213 567.38</b>	<b>142 635.54</b>	<b>39775.73</b>

*Recettes*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>PRÉVU</b>	<b>RÉALISÉ</b>	<b>RESTES À RÉALISER</b>
Travaux de voirie	3 120.00	0.00	3 772.00
Travaux école	22 000.00	2 411.00	22 000.00
Travaux salle communale	0.00	3 031.58	0.00
Subventions pour extension cimetièrè	14 400.00	14 400.00	0.00
Subventions viabilisation Ti Vhòrn	2 400.00	0.00	2 400.00
Fonds de compensation TVA	9 013.00	8 360.93	0.00
Taxes d'aménagement	700.00	195.62	0.00
Excédent de fonctionnement capitalisé	73 515.43	73 515.43	0.00
Virement de la section fonctionnement	12 960.55		
Transfert entre section	9 293.82	9 293.82	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>147 402.80</b>	<b>111 208.38</b>	<b>28 172.00</b>
Excédent d'investissement reporté (pour information)	66 164.58		

La section d'investissement se solde avec un excédent de 34 737.42 €.

Suite à la présentation du compte de gestion 2022 ainsi que du compte administratif 2022 et considérant la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du trésorier,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022.**

Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

**Le Compte Administratif 2022 est approuvé, en absence de Monsieur le Maire qui a quitté la salle lors du vote, après l'approbation du Compte de Gestion 2022 établi par le Trésorier, conforme au Compte Administratif, par :**

Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET DE LA COMMUNE 2023**

**N°15/23/7.1**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 :

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

**CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **89 501.27€**,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au budget primitif 2023

- **89 501.27 €** en recette d'investissement au compte 1068.

\*\*\*\*\*

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

**N°16/23/7.2**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de voter les taux d'imposition pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DÉCIDE** de voter les taux d'impositions 2023 suivant :

Taxe foncière bâtie	41,03 %
Taxe foncière non bâties	66,66 %
Taxe d'habitation	19,00 %

Soit le maintien des taux de l'année précédente.

\*\*\*\*\*

Arrivée de M. Marc LE BIHAN à 21h26

**AMORTISSEMENT DES TRAVAUX ENREGISTRÉS AU COMPTE 2046 EN 2022  
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE.**

**N°17/23/7.1**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'amortissement des dépenses correspondant aux attributions de compensation d'investissement versée à LTC et enregistrée au compte 2046 en section dépenses d'investissement en 2022.

Il propose d'amortir ces dépenses sur une durée de 15 ans comme pour les amortissements du compte 20412.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**DÉCIDE** l'amortissement des travaux enregistrés au compte 2046 en 2022 sur une durée de 15 années à partir de 2023.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement de Traou Stang puis le budget primitif 2023 du budget de la Commune.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE  
TRAOU STANG.**

**N°18/23/7.1**

**Section de fonctionnement**

*Dépenses*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT</b>	<b>BUDGET PROPOSÉ</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 083.79	49 083.79
Déficit reporté N-1		516.00
<b>TOTAL</b>	<b>49 083.79</b>	<b>49 599.79</b>

*Recettes*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT</b>	<b>BUDGET PROPOSÉ</b>
Vente de produits fabriqués, prestations de services	1.00	1.00
Autres produits de gestion courante	33 598.79	33 598.79
Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000.00	16 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>49 599.79</b>	<b>49 599.79</b>

## **Section d'investissement**

### *Dépenses*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT</b>	<b>NOUVELLE PROPOSITION</b>
Opérations d'ordre de transfert entre section	16 000.00	16 000.00
Déficit reporté N-1		33 083.79
<b>TOTAL</b>	<b>16 000.00</b>	<b>49 083.79</b>

### *Recettes*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT</b>	<b>NOUVELLE PROPOSITION</b>
Opération d'ordre de transfert entre section	49 083.79	49 083.79
<b>TOTAL</b>	<b>49 083.79</b>	<b>49 083.79</b>

Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

\*\*\*\*\*

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE**

### **N°19/23/7.1**

### ***Budget proposé***

### ***Section de fonctionnement***

### *Dépenses*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>POUR MÉMOIRE : BUDGET PRÉCÉDENT</b>	<b>BUDGET PROPOSÉ</b>
Charges à caractère général	88 608.00	95 682.71
Charges de personnel	163 456.00	160 960.00
Atténuation de produits	587.00	600.00
Autres charges de gestion courante	29 550.00	28 467.00
Charges financières	4 920.00	4 715.00
Charges exceptionnelles	600.00	600.00
Dépenses imprévues	11 738.78	10 000.00
Virement à la section d'investissement	12 960.55	16 152.45
Opérations de transfert entre sections	9 293.82	9 597.16
<b>TOTAL</b>	<b>321 714.15</b>	<b>326 774.32</b>



*Recettes*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>POUR MÉMOIRE : BUDGET PRÉCÉDENT</b>	<b>BUDGET PROPOSÉ</b>
Produits des services du Domaine	22 192.00	18 112.00
Impôts et taxes	203 445.55	211 479.71
Dotations et participations	85 121.00	85 942.00
Autres produits de gestion courante	9 890.00	10 175.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 065.60	1 065.61
<b>TOTAL</b>	<b>321 714.15</b>	<b>326 774.32</b>

***Section d'investissement***

*Dépenses*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>RESTES À RÉALISER</b>	<b>PROPOSITIONS NOUVELLES</b>
Remboursement d'emprunts et dettes	0.00	34 837.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	1 065.61
Subventions d'équipement versées	0.00	868.00
Travaux de voirie	0.00	87 644
Travaux à l'église	0.00	350.00
Travaux à l'école	26 545.21	5 300.00
Mobilier pour la mairie	0.00	5 115.00
Matériel de jardin	0.00	1 000.00
Travaux salle communale	0.00	6 000.00
Travaux atelier municipal	0.00	2 000.00
Extension cimetièrre	7 950.52	2 400.00
Viabilisation Ti Vhorn	2 400.00	0.00
Appartement mairie	0.00	3 720.15
Restaurant scolaire	0.00	3 178.81
Sécurité incendie	2 880.00	0.00
Site internet commune	0.00	2 328.00
<b>TOTAL</b>	<b>39 775.73</b>	<b>155 806.57</b>

*Recettes*

<b>LIBELLÉ</b>	<b>RESTES À RÉALISER</b>	<b>PROPOSITIONS NOUVELLES</b>
Subventions	28 172.00	0.00
Emprunts	0.00	0.00
FCTVA	0.00	16 422.00
Taxe d'aménagement	0.00	1 000.00
Excédent fonctionnement capitalisé	0.00	89 501.27
Virement section fonctionnement	0.00	16 152.45
Opération d'ordre entre sections	0.00	9 597.16
Excédent d'investissement reporté N-1	0.00	34 737.42
<b>TOTAL</b>	<b>28 172.00</b>	<b>167 410.30</b>

Le Budget Primitif 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, après un vote par chapitres tel qu'il en a été préalablement décidé par les Conseillers.

\*\*\*\*\*

**PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA SCOLARISATION À L'ÉCOLE  
SAINTE POMPEE DE LANGOAT DE QUATRE ENFANTS RESIDENTS DE  
QUEMPERVEN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023.**

**N°20/23/7.6**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'école Sainte Pompée de Langoat qui sollicite une contribution de la commune pour quatre élèves scolarisés en classe monolingue (2 PS, 1GS, 1 CE2).

Après concertation des Conseillers municipaux :

Considérant que la commune de Quemperven a au sein de son RPI avec les communes de Langoat et Lanmérin toutes les classes de la maternelle au CM2.

Considérant les moyens financiers de la commune et la charge financière pour le fonctionnement de sa propre école publique.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la contribution soit de 200 € pour un enfant comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 7 voix Pour et 1 Abstention :  
**DECIDE** de donner une contribution de 800€ à l'école Sainte Pompée de Langoat pour les quatre enfants résidents à Quemperven pour l'année scolaire 2022-2023.

**AUTORISE** le Maire à mandater la dépense au compte 6558.

\*\*\*\*\*

**PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA SCOLARISATION À L'ÉCOLE  
SAINTE MARIE DE ROSPEZ DE QUATRE ENFANTS RESIDENTS DE  
QUEMPERVEN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023.**

**N°21/23/7.6**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'école Sainte Marie de Rospez qui sollicite une contribution de la commune pour quatre élèves scolarisés en classe bilingue (1 TPS, 2 CP, 1 CE1).

Après concertation des Conseillers municipaux :

Considérant que la commune de Quemperven a au sein de son RPI avec les communes de Langoat et Lanmérin toutes les classes de la maternelle au CM2.

Considérant les moyens financiers de la commune et la charge financière pour le fonctionnement de sa propre école publique.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la contribution soit de 200 € pour un enfant comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 7 voix Pour et 1 Abstention :  
**DECIDE** de donner une contribution de 800€ à l'école Sainte Marie de Rospez pour les quatre enfants résidents à Quemperven pour l'année scolaire 2022-2023.

**AUTORISE** le Maire à mandater la dépense au compte 6558.

\*\*\*\*\*

**PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA SCOLARISATION À L'ECOLE SAINT JOSEPH DE PRAT DE DEUX ENFANTS RESIDENTS DE QUEMPERVEN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023.**

**N°22/23/7.6**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'école Saint Joseph de Prat qui sollicite une contribution de la commune pour deux élèves scolarisés en classe monolingue (1 CE2, 1 CE1).

Après concertation des Conseillers municipaux :

Considérant que la commune de Quemperven a au sein de son RPI avec les communes de Langoat et Lanmérin toutes les classes de la maternelle au CM2.

Considérant les moyens financiers de la commune et la charge financière pour le fonctionnement de sa propre école publique.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la contribution soit de 200 € pour un enfant comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 7 voix Pour et 1 Abstention :  
**DECIDE** de donner une contribution de 400€ à l'école Saint Joseph de Prat pour les deux enfants résidents à Quemperven pour l'année scolaire 2022-2023.

**AUTORISE** le Maire à mandater la dépense au compte 6558.

\*\*\*\*\*

**PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA SCOLARISATION À L'ECOLE DIWAN DE LANNION DE DEUX ENFANTS RESIDENTS DE QUEMPERVEN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023.**

**N°23/23/7.6**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'école Diwan de Lannion qui sollicite une contribution de la commune pour deux élèves scolarisés en classe Diwan (1 CM1, 1 MS).

Après concertation des Conseillers municipaux :

Considérant que la commune de Quemperven a au sein de son RPI avec les communes de Langoat et Lanmérin toutes les classes de la maternelle au CM2.

Considérant les moyens financiers de la commune et la charge financière pour le fonctionnement de sa propre école publique.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la contribution soit de 200 € pour un enfant comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 7 voix Pour et 1 Abstention :  
**DECIDE** de donner une contribution de 400€ à l'école Diwan de Lannion pour les deux enfants résidents à Quemperven pour l'année scolaire 2022-2023.

**AUTORISE** le Maire à mandater la dépense au compte 6558.

\*\*\*\*\*

### **TARIFICATION DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE.**

#### **N°24/23/7.10**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 7 voix pour et 1 Abstention pour une augmentation du prix du repas pour les enfants et pour le prix du repas adulte :

**DÉCIDE** d'augmenter les tarifs du repas pris au restaurant scolaire comme il suit : à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023, le prix passera de 2,75 € à 2,85 € pour les enfants de l'école, de 4,50 € à 4,70 € pour les adultes ;

**DÉCIDE** d'augmenter les tarifs du repas fourni à la microcrèche Ti Choutig de 2,75 € à 2,85 € pour les enfants, et de 4,50 € à 4,70 € pour les adultes.

\*\*\*\*\*

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE DOMICILE ACTION TREGOR.**

#### **N°25/23/7.5**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Domicile Action Trégor » qui intervient auprès des familles, des personnes isolées et/ou en situation de handicap. L'association demande une subvention afin de l'aider à continuer son travail.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de subventionner l'Association « Domicile Action Trégor » pour un montant de 25 €.

\*\*\*\*\*

### **PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE QUEMPERVEN POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES.**

#### **N°26/23/7.9**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que LTC a décidé d'arrêter sa participation financière pour la destruction des nids de frelons Asiatiques à partir de la saison 2023.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reconduire la participation de la commune pour la destruction des nids de frelons Asiatiques.

Il est précisé que des référents communaux (services techniques, élus) sont déjà formés et seront chargés de constater sur place et d'authentifier les nids de Frelons asiatiques, de vérifier la présence d'une activité dans le nid et de contacter une entreprise agréée pour sa destruction.

**La Commune prendra une partie de l'intervention à sa charge. Sur le domaine privé, après accord du propriétaire pour intervenir.**

Type d'intervention	Contribution Commune	Part à la charge du propriétaire (domaine privé)
Intervention sur nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm)	15 €/nid	Solde
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm)	25 €/nid	Solde

**L'entreprise de désinsectisation facturera à la Commune la contribution soit pour un nid primaire soit pour un nid secondaire et facturera le solde au propriétaire du terrain où se trouve le nid.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**DÉCIDE** de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées ;

**DÉCIDE** de participer à la destruction des nids de frelons Asiatiques sur domaine privé à hauteur de 15€ pour les nids primaires et 25€ pour les nids secondaires.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier ;

**DE PRÉCISER** que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal compte n° 61521.

\*\*\*\*\*

**MOTION DE SOUTIEN AU COMITÉ DE DÉFENSE DE L'HÔPITAL DE LANNION.**

**N°27/23/9.1**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une motion de soutien proposée par la commune de St Quay Perros pour soutenir le Comité de défense de l'Hôpital de Lannion.

Après lecture de la motion, le conseil municipal ne souhaite pas voter cette motion à 1 voix contre et 7 Abstentions.

\*\*\*\*\*

**PROPOSITION D'ACHAT POUR LE DERNIER TERRAIN DU LOTISSEMENT  
TRAOU STANG.**

**N°28/23/3.6**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'offre d'achat reçue pour le dernier terrain du lotissement Traou Stang (parcelle A N°565) et précise que celle reçue en octobre 2022 a été annulée. L'offre présentée est inférieure au prix de vente initial et à l'offre acceptée en octobre dernier.

L'agence immobilière « LAFORET » mandatée par la commune présente l'offre d'achat suivante :

Les offrants : M. LE GUERN et Mme LA CROIX-RENARD proposent d'acquérir la parcelle de terrain cadastré A N°565 (517 m2) au lotissement Traou Stang au prix de 15 000€ TTC soit 12 000€ TTC pour l'achat du terrain et 3 000€ TTC pour les frais d'agence.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**N'ACCEPTE PAS** l'offre présentée par l'Agence immobilière « LAFORET ».

**PRÉCISE** que l'offre sera acceptée uniquement pour un montant minimal de 13 500€ TTC pour la commune.

\*\*\*\*\*

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.**

- M. NUSSBAUM informe le conseil municipal qu'un Architecte est venu visiter l'appartement de la mairie pour donner un premier avis sur les possibilités de travaux.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire

Laurent RANNOU

Le secrétaire

Arnaud LAURENT